



Vice de consentements ?

Par **Lyzou**, le **26/01/2024** à **13:24**

Bonjour, j'ai acheté un cheval à une vétérinaire. (vendeuse, éleveuse et vétérinaire)

C'est elle qui m'a fait la visite de santé (écrite manuellement et sans signature), elle m'a fait une attestation de bonne santé manuellement et signée/tamponnée, sur le même type papier que la visite de santé

Ecriture idem

. Et m'a fait un contrat stipulant aucune visite d'achat.... Ce contrat reste t il valable ?

A t elle profité de la faiblesse (maladie) pour me faire ce tour de passe passe ?

Que dis dans le code deontologie vétérinaire par rapport à ce conflits d'intérêt ?

Comment puis je me défendre, car le cheval n'est pas sain. (dos)

Achat sept 2021.

Merci pour votre réponse.